

Séance du 28 août 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation
16 AOUT 2024

Date d'affichage
16 AOUT 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Maryse DARNAUD, Mme Patricia BRUNET-POTENTI, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Martine GOUZENNE, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck GASPARINI,

Absents excusés : M Helder DA CRUZ (*pouvoir Mme EVERLET*), Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M. Jean-Paul BERGES (*pouvoir Mme DARNAUD*), M Olivier JAQUEMET (*pouvoir Mme BRUNET-POTENTI*), Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Convention de servitude ENEDIS sur les parcelles G1721 et G1776

La commune a accordé le 28 avril 2022 un permis de construire, référencé 032 301 22 A0001, pour la construction des ombrières à l'école. Afin de permettre le raccordement de ces installations au réseau de distribution d'électricité, la société ENEDIS a besoin d'établir, sur les parcelles communales G 1721 et G 1776, 1 canalisation souterraine permettant l'enfouissement de câbles électriques et l'installation d'un poste P0064 ECOLE, tel qu'indiqué sur le plan des travaux établi par ENEDIS et annexé à la présente.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude à titre réelle et perpétuelle sur les parcelles G1721 et G1776, traduite sous la forme d'une convention référencée CS 06 - DF26/044781 par ENEDIS signée le 26 juin 2023.

Elle devra être entérinée par la conclusion d'un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le projet d'acte de constitution de la servitude sur les parcelles communales G 1721 et G 1776 au profit d'ENEDIS, telle qu'énoncée dans la convention référencée CS 06 - DF26/044781.
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude avant publication.

Acte rendu exécutoire

publication

Pour extrait certifié conforme.

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

